

INTERCOMMUNALITE

Harréville et Goncourt veulent choisir Neufchâteau

Les maires d'Harréville-les-Chanteurs et de Goncourt ont organisé le 22 avril, une réunion publique pour expliquer à la population le choix des conseils municipaux de solliciter leur rattachement à la communauté de communes de Neufchâteau. Rattachement qui leur a été refusé par la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de Haute-Marne.



Les habitants présents ont aussi, par leurs questions, exprimé leurs choix pour Neufchâteau.

Les élus de Goncourt et d'Harréville ont tenu à expliquer leur position aux administrés.

La communauté de communes de Neufchâteau, comme la CDCI des Vosges avaient accepté ce rattachement, tout comme celui de la commune d'Aillianville. Cartes et documents à l'appui, les deux maires ont montré que leur demande était guidée par le bon sens et était conforme à l'esprit de la loi Notre. Les territoires des trois communes sont en effet encadrés dans le territoire vosgien et font indéniablement partie du bassin de vie de Neufchâteau et accessoirement du bassin intermédiaire de Liffol-le-Grand. Qu'il s'agisse

des services de santé, d'éducation, des commerces, des activités, des services culturels sportifs et de loisirs, la population des trois villages vit avec Neufchâteau (autant que la commune de Liffol-le-Petit qui a été rattachée à Neufchâteau il y a deux ans).

Des questions

De nombreux habitants y travaillent (4 839 emplois à Neufchâteau, 152 à Coussey, 905 à Liffol-le-Grand). Les services d'incendie et de secours de Liffol-le-Grand interviennent à Aillianville et à Harréville ; deux syndicats fonctionnent

avec les voisins vosgiens (assainissement, mise en valeur de la Meuse). Le président de la communauté de communes de Neufchâteau et maire de Neufchâteau, Simon Leclerc, contacté dès le 20 octobre 2015, s'est prononcé favorablement. Une rencontre a eu lieu avec la présidente de la CDCI Haute-Marne, la Commission départementale de coopération intercommunale a admis que le bassin de vie des trois communes était bien Neufchâteau, mais finalement cette CDCI a rejeté l'amendement proposé. Est-ce parce

que le périmètre du Scot était arrêté ? Parce qu'un PLUI était en cours sur la communauté de communes de Bourmont-Breuvannes-Saint-Blin ? Ce sont des questions que se posent les élus, comme d'ailleurs le rattachement de deux communes marnaises à la communauté de communes de Saint-Dizier. Les maires ne veulent pas en rester là. Ils ont rendez-vous avec la préfète, jeudi 28 avril. Ils auront en main une pétition de ses habitants reprenant l'argumentaire exposé.

**De notre correspondant
Robert David**